



Termes de Référence – Mission courte d'expertise technique

Révision du Cahier des Clauses Techniques et Particulières pour le projet d'acquisition, d'installation et de mise en service d'un système billettique du réseau RFR à Tunis

- 1. Date d'émission : 10 octobre 2016**
- 2. Date limite de réception des offres : 26 octobre 2016**
- 3. Pouvoir adjudicateur : CODATU, 21 Boulevard Vivier Merle, 69003 Lyon, France**
- 4. Présentation de CODATU**

CODATU réunit les différents acteurs du transport et de la mobilité urbaine : collectivités locales et ministères, universités et instituts de recherches, entreprises du secteur et consultants individuels.

L'association est née en 1980, suite à la conférence mondiale sur les transports urbains organisée à Dakar. Elle a vocation à promouvoir les politiques de mobilité urbaine soutenable dans les villes des pays en développement à travers des échanges de savoirs et de savoir-faire.

Elle organise des conférences internationales, propose des formations aux décideurs des pays du sud et publie régulièrement des ouvrages sur ce thème. Par ailleurs, CODATU appuie la coopération entre pouvoirs locaux dans le domaine des transports et de la mobilité urbaine.

5. Contexte de la mission

Coopération entre l'AFD, le Ministère du Transport de Tunisie et la CODATU

L'AFD, le Ministère Tunisien du Transport (MTT) et CODATU ont signé en février 2016 une convention tripartite définissant les activités d'un programme de coopération technique pour accompagner le MTT avec des recommandations clés dans le cadre de la mise en œuvre et de l'amélioration du système de transport public dans l'agglomération du Grand Tunis, et plus largement dans les grands centres urbains tunisiens.

Le MTT bénéficie ainsi d'un accompagnement de la part de CODATU sur un certain nombre de projets relatifs au développement du réseau de transports collectifs du Grand Tunis. Cet accompagnement s'exprime notamment par des appuis en termes de restructuration institutionnelle du secteur des transports urbains tunisiens, en termes de mise en exploitation de la tranche prioritaire du programme défini dans la convention et plus généralement la mise en œuvre du reste du programme, et en termes de gestion de la coordination multimodale.

La coopération technique engageant CODATU et l'AFD s'inscrit dans le cadre de financements mis en place à l'aide de l'outil FEXTE (Fond d'expertise technique et d'échange d'expériences). Cet outil vise à promouvoir le dialogue sur les politiques publiques dans les Pays à Revenu Intermédiaire, tout en valorisant le savoir-faire français. Permettant ainsi d'établir un partenariat avec le Ministère du Transport de Tunisie et la CODATU, le FEXTE a été proposé en réponse à une demande d'expertise du Ministère dans le domaine des transports urbains.

CODATU intervient comme animateur de la coopération au service des deux parties prenantes. L'association est en charge d'un suivi adapté des opérations menées par le MTT et les entreprises publiques et de la circulation des informations entre les partenaires. Cette animation s'exprime à travers l'organisation d'ateliers de travail, de voyages d'étude et formations, ainsi que de la mobilisation d'experts et membres du réseau CODATU.

Le Réseau Ferré Rapide : un système billettique interopérable

Un des sujets impliquant cette coopération est le projet du Réseau Ferré Rapide (RFR), réseau ferroviaire suburbain reliant le centre de Tunis aux banlieues. La construction du RFR est suivie par la Société du RFR, créée en 2007 pour mener à bien les études et les travaux du réseau. Celui-ci comptera à terme 5 lignes pour 86 km en tout. La ligne A (sud-est) existe déjà. La première tranche actuellement en construction est constituée des lignes D et E (Ouest). Ces lignes devront être mises en service en Octobre 2018. La deuxième tranche concernera la construction des lignes C (Sud) et C'+F (Nord) ainsi qu'une extension des lignes existantes.

L'exploitation du réseau sera confiée à la Société Nationale des Chemins de Fer Tunisiens (SNCF). La SNCF est l'opérateur ferroviaire national dont l'activité est portée sur les grandes lignes, le fret et les services de banlieue dans toute la Tunisie. Elle exploite notamment déjà la ligne de banlieue Sud-Est du Grand Tunis, future ligne A qui sera intégrée au réseau RFR. La SNCF et la société du RFR travaillent ainsi ensemble à la mise en exploitation de ce réseau. Un des aspects de cette mise en exploitation est **l'acquisition, l'installation et la mise en service d'un nouveau système de billettique** sur les lignes A, D et E du réseau.

En parallèle du RFR, le réseau de transports collectifs urbain existant est exploité par la Société des Transports de Tunis (Transtu). Cette société exploite un réseau de métro léger de 6 lignes, un large réseau de bus ainsi qu'une ligne banlieue nord appelée TGM (Tunis – Goulette – Marsa). La Transtu a lancé de son côté l'acquisition d'un nouveau système de billettique propre à son réseau. Face à une volonté d'offrir un véritable service intégré, ce système est contraint à être évolutif et interopérable avec le futur réseau RFR. De l'autre côté, le système de billettique choisi pour le RFR devra être **compatible avec le réseau Transtu**.

Ayant rédigé le **Cahier des Clauses Techniques et Particulières** de ce projet de billettique, la SNCF sollicite ainsi l'assistance technique mise à disposition par le FEXTE afin d'effectuer une relecture critique par un expert de ces termes de référence.

6. L'organisation de CODATU pour cette mission

Afin d'assurer le succès des activités de la coopération, CODATU s'appuie sur :

- Un-e Volontaire de Solidarité Internationale en poste à Tunis qui sera en charge du suivi local des opérations et de la préparation des activités dans le cadre de cette coopération ;
- Un-e consultant-e senior-e pour travailler sur une période longue de 2 ans en tant que conseiller-e technique de la coopération ;
- Des experts de collectivités locales, d'agences d'urbanisme, d'opérateurs de transport public, qui peuvent agir dans le cadre de coopérations décentralisées et dont l'implication peut être complétée par des consultant-e-s sollicité-e-s pour des missions ponctuelles.

CODATU est directement impliqué pour assurer le suivi de cette opération. Il est en charge de l'organisation logistique, la valorisation des actions, l'implication des membres de l'association, les relations de partenariats, etc.

7. Nature des prestations demandées à l'expert-e sollicité-e pour la mission courte d'expertise

La mission courte d'expertise portera sur la relecture du cahier des clauses techniques particulières du projet d'Acquisition d'un système billettique et contrôle d'accès intégré des lignes RFR (A, D et E) compatibles pour intégration ultérieure avec le système Transtu, et recommandations techniques proposées sous forme de livrables.

Sera transmis un dossier qui comprendra les sujets suivants :

- Cahier des clauses techniques et particulières (CCTP) du dossier de billettique tels que préparé par la commission constituée de représentants du Ministère de transport, SNCFT, RFR et Transtu.
- Les plans des gares et stations RFR.
- Cahier des clauses techniques et particulières du projet de billettique Transtu actuellement en phase de mise en exploitation.

La mission s'organisera comme suit :

- Prise de connaissance en amont du contexte et des enjeux de la mission (1 jour)
- Déplacement à Tunis : entretiens, visites sur site, participation à un atelier CODATU sur le sujet et réunions de travail avec les acteurs concernés (3 jours)
- Formulation des recommandations dans un livrable (2 jour)

N.B: Les recommandations devront détailler entre autre les aspects suivants :

- Conformité du CCTP avec le besoin et les normes du marché.
- Nombre et type d'équipements de billettique et contrôle d'accès requis par rapport aux plans des gares RFR suivant les dernières technologies du marché
- Nombre d'agences commerciales requises par rapport aux gares des 3 lignes RFR.
- Intégralité et pertinence des certifications demandées par le soumissionnaire dans le cadre de ce marché.
- Interopérabilité avec le système Transtu en cours d'installation.
- Intégration du système billettique dans les services de Parc Relais.

Le livrable attendu s'exprimera sous la forme d'un rapport de mission à destination des acteurs tunisiens concernés et d'une version révisée du CCTP billettique (à détailler par page et paragraphe) en vue de modification et de rajout de détails avant le lancement de l'appel d'offre.

8. Profil requis

L'expert-e technique devra avoir au moins 5 ans d'expérience dans la conduite de projet de transport urbain et/ou l'exploitation de réseaux multimodaux en France et à l'étranger et une bonne expérience sur la mise en place des systèmes de billettique et contrôle d'accès intelligents .

Il devra faire preuve d'une expérience dans les pays en développement dans le secteur du transport urbain.

9. Calendrier et pilotage

La présente prestation est prévue pour une durée de 6 jours maximum. La rencontre avec les interlocuteurs tunisiens aura lieu à Tunis pendant la semaine du 14 au 18 novembre 2016 Le calendrier de travail sera réalisé d'un commun accord entre les parties prenantes.

Le pilotage de la prestation sera assuré par Lorenza Tomasoni, Chef de projet à CODATU avec l'appui de Mathieu Martin, Chargé de coopération Tunisie à CODATU basé au Ministère du Transport à Tunis.

10. Rémunération

La rémunération pour la mission est fixée à 500€/jour HT pour un maximum de 6 jours.

Tous les frais de déplacement sont pris en charge par CODATU dans la limite de 200€/jour (hébergement, repas et transport local inclus).

Les billets d'avion (classe économique) et/ou de train sont réservés et pris en charge par CODATU.

11. Réponse technique attendue

Les candidats devront fournir une réponse sous la forme d'un dossier succinct de 3 à 4 pages comprenant :

- Un bref descriptif de mise en perspective des enjeux tunisiens sur les thématiques mentionnées ;
- Une proposition de méthodologie de travail avec les parties concernées ;
- Une proposition de programme des activités sur la durée de la mission ;
- Un Curriculum Vitae détaillé ;
- Des références pertinentes relatives à des actions similaires.

12. Calendrier de sélection des offres

10/10/16	Diffusion des termes de référence
26/10/2016	Réception des offres
27/10/2016	Analyse des offres/ sélection de l'expert-e
28/10/2016	Envoi des réponses
02/11/2016	Signature du contrat

13. Sélection des offres

Le commanditaire choisira le prestataire sur les critères suivants, le descriptif des enjeux (30%), la méthodologie et le programme proposés (40 %), l'expérience et références du ou de la candidat-e (30 %).

14. Envoi des offres

Le dossier sera envoyé par courrier électronique à l'adresse contact@codatu.org au plus tard le 10 octobre 2016 avec comme titre de message « OFFRE EXPERTISE TUNISIE »